

Direction des personnels enseignants
DPE

Toulouse, le 16 janvier 2024

Affaire suivie par :
Claire MORAS
Tél : 05 36 25 74 66
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr

Le recteur de l'académie de Toulouse

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

S/C de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs des services départementaux
de l'éducation nationale
(Transmission directe)

Objet : Mesures de carte scolaire concernant les personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale – Rentrée scolaire 2024

Références : - Décret n°87-748 du 28 août 1987
- Note de service n°93-302 du 25/10/93 publiée au BO n°37 du 04/11/93
- BO Spécial n°6 du 28 octobre 2021
- Circulaire « Mutations 2024 » relative au mouvement intra-académique à venir

La préparation de la rentrée scolaire entraîne des mesures de création et suppression de postes, soumises à l'examen des comités sociaux d'administration des services départementaux (CSA-SD) et du comité social d'administration académique (CSA-A). Les agents concernés par la suppression de leur poste dans leur établissement à la prochaine rentrée (mesure de carte scolaire) seront réaffectés à l'issue du mouvement intra-académique 2024.

Les CSA-SD vont se réunir prochainement et examiner ces mesures. Toutefois, compte tenu du calendrier du mouvement intra-académique, il convient de préparer d'ores et déjà cette procédure et en particulier la désignation des personnels susceptibles d'être concernés par une mesure de carte scolaire.

1/ DETERMINATION DES PERSONNELS CONCERNES PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

A/ Personnel volontaire

Dans un premier temps il convient de faire appel au volontariat.
Aussi et pour chaque discipline faisant l'objet d'une suppression de poste dans votre établissement, **il vous appartient d'informer systématiquement l'ensemble des personnels affectés à titre définitif**, y compris ceux placés en congé, qui bénéficient d'une décharge complète ou qui sont en affectation provisoire dans un autre établissement, afin de recenser les éventuels volontaires.

Direction des personnels enseignants
DPE
Tél : 05 36 25 74 66
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr
75 rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Le volontariat, qui revêt un caractère définitif, ne peut être assorti d'aucune condition et s'exerce dans le cadre de la procédure de réaffectation des personnels touchés par une mesure de carte scolaire. Se déclarer volontaire signifie être volontaire pour quitter l'établissement et non pour être affecté dans un établissement précis.

Vous voudrez bien faire connaître à la DPE **pour le 8 mars 2024** aux adresses mails suivantes : dpe1@ac-toulouse.fr, dpe2@ac-toulouse.fr, dpe3@ac-toulouse.fr, en fonction des disciplines, l'agent volontaire concerné par la mesure de carte scolaire en utilisant l'annexe 1.

B/ Personnel désigné

A défaut de volontariat, la mesure de carte scolaire s'applique à l'agent qui a la plus petite ancienneté de poste.

Aussi, **vous devrez convoquer l'agent concerné par la mesure de carte scolaire pour l'informer de son obligation de participer au prochain mouvement intra-académique** afin d'obtenir une nouvelle affectation.

Cette affectation sera prononcée dans le cadre de la procédure de réaffectation des personnels touchés par une mesure de carte scolaire.

Vous voudrez bien faire connaître à la DPE **pour le 8 mars 2024** aux adresses mails suivantes : dpe1@ac-toulouse.fr, dpe2@ac-toulouse.fr, dpe3@ac-toulouse.fr, en fonction des disciplines, l'agent désigné concerné par la mesure de carte scolaire en utilisant l'annexe 2.

C/ Cas particuliers

En cas d'égalité d'ancienneté de poste, calculée sur les principes du mouvement intra-académique, pour les personnels désignés ou si plusieurs volontaires se proposent, les agents sont départagés en fonction du barème fixe retenu pour les opérations de mobilité à savoir :

- l'ancienneté de poste
- les bonifications liés à l'échelon et au grade;

En cas de nouvelle égalité, c'est le nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2024 qui départage .

Parmi plusieurs personnels désignés, le plus petit barème sera touché par la mesure de carte scolaire. Parmi plusieurs personnels volontaires, le plus fort barème bénéficiera de la mesure de carte scolaire.

J'attire également votre attention sur la détermination de l'ancienneté pour différentes situations :

- en cas de changement de corps ou de grade (à l'exception des détachements de catégorie A dans le corps des personnels enseignants), l'ancienneté cumule celle acquise dans des corps ou grades différents, y compris l'année de stage, dès lors que l'agent a été maintenu dans le même établissement (exemple, le plus courant : certifié devenu agrégé) ; il en est de même pour les personnels qui ont dû changer de poste à la suite d'un changement de corps (ex : PLP reçu au CAPES ou CAPET).
- Si un agent fait ou a déjà fait l'objet d'une mesure de carte scolaire et a été réaffecté sur un vœu généré ou bonifié, son ancienneté dans l'établissement est décomptée à partir de son installation dans le premier poste supprimé ou transformé.
- Si un agent retrouve le poste qu'il occupait avant la MCS et après une mutation sur un vœu non bonifié, l'ancienneté de poste sera décomptée depuis sa première nomination sur ce poste.

2/ LES SITUATIONS MEDICALES

Si l'agent concerné par la mesure de carte scolaire fait l'objet d'un suivi médical ou a été muté grâce à une bonification au titre du handicap, différents cas peuvent se présenter :

- Si l'agent a été affecté dans l'établissement grâce à une bonification au titre du handicap l'année scolaire N-1, il ne peut être concerné par la MCS. En revanche, pour les années antérieures, il est nécessaire de le signaler à la DPE.
- Si l'enseignant a été affecté dans l'établissement de par son statut de contractuel recruté au titre du handicap, il convient également de le signaler à la DPE.
- Si l'agent est en CMO : l'agent est touché par la MCS.
- Si l'agent est en CLM :
 - S'il n'est pas arrivé sur le poste avec une bonification au titre du handicap, il sera touché par la MCS ;
 - S'il a été affecté dans l'établissement grâce à une bonification au titre du handicap l'année scolaire N-1, il ne peut être concerné par la MCS. En revanche, pour les années antérieures, il est nécessaire de le signaler à la DPE.
- Si l'agent est en CLD : Il perd automatiquement son poste. Il s'agira donc d'une suppression sur poste vacant et non d'une mesure de carte scolaire. Si l'agent occupe toujours le support, il convient de prévenir la DPE afin que la situation soit régularisée.

Pour toutes les situations signalées à la DPE, l'avis du médecin conseiller technique du recteur sera sollicité. En cas d'avis prioritaire du médecin, l'enseignant ne pourra pas faire l'objet de la MCS.

3/ LA PROCEDURE DE REAFFECTATION

L'agent concerné par une mesure de carte scolaire, qu'il soit volontaire ou non, devra participer aux opérations du mouvement intra-académique 2024.

Pour bénéficier des priorités liées à une mesure de carte scolaire, les personnels ne devront exclure aucun type d'établissement, à l'exception des professeurs agrégés qui pourront, s'ils le souhaitent, ne demander que des lycées.

Les règles de barème en vigueur attribuent à ces personnels une bonification prioritaire de 5000 points attachée à cinq vœux particuliers :

- Le vœu correspondant à l'établissement actuel d'affectation, qui doit obligatoirement être formulé avant les autres vœux afin que les bonifications se déclenchent ;
- Le vœu « tout poste dans la commune » de l'établissement actuel ;
- Le vœu « tout poste dans le département » de l'établissement actuel ;
- Le vœu « zone de remplacement » du département de l'établissement actuel ;
- Le vœu « tout poste dans l'académie ».

S'ils ne sont pas formulés par l'enseignant, ces vœux seront automatiquement générés à la suite des vœux formulés à l'exception du vœu « tout poste dans la commune » et du vœu « zone de remplacement ».

La règle de priorité en matière de réaffectation joue d'abord sur un établissement de même nature à l'intérieur de la commune d'affectation de l'agent. Si l'intéressé n'a pu obtenir satisfaction, la réaffectation intervient sur tout établissement situé dans cette commune quelle que soit sa nature. Dans l'hypothèse où l'intéressé n'aurait pu néanmoins obtenir satisfaction, il sera procédé à la réaffectation prioritaire de l'agent au plus proche kilométriquement de l'établissement d'origine en priorité sur les communes limitrophes en retenant toujours le même principe : affectation d'abord sur un établissement de même nature puis sur tout type d'établissement.

Pour les conseillers principaux d'éducation, les professeurs d'EPS et les documentalistes, la recherche se fera dans l'ordre suivant :

Etablissement initial	Clg	Lycée	LP	EREA
Extension	1/ Lycée	1/ LP	1/ Lycée	1/ LP
	2/ LP	2/ Clg	2/ Clg	2/ Lycée
				3/ Clg

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la référente mouvement à l'adresse suivante : dpemvt@ac-toulouse.fr

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Laurent MACH

PJ : Annexe 1 – Appel à volontariat
Annexe 2 – Fiche retour du personnel désigné
Annexe 3 – Organigramme de la DPE



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1

**Direction des personnels enseignants
DPE**

Affaire suivie par :
Claire Moras
Tél : 05 36 25 74 66
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

**MESURE DE CARTE SCOLAIRE
RENTREE SCOLAIRE 2024**

**PERSONNEL ENSEIGNANT, D'EDUCATION ET
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE**

APPEL AU VOLONTARIAT

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT :

Je soussigné(e),

NOM – PRENOM :

CORPS/GRADE :

Déclare avoir pris connaissance de la mesure de carte scolaire, de ses conséquences et me porte volontaire.

Déclare de ce fait, participer obligatoirement au mouvement intra-académique 2024.

Date et signature :

Vu et transmis,
Le chef d'établissement
Date et signature :



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 2

**Direction des personnels enseignants
DPE**

Affaire suivie par :
Claire Moras
Tél : 05 36 25 74 66
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

**MESURE DE CARTE SCOLAIRE
RENTREE SCOLAIRE 2024**

**PERSONNEL ENSEIGNANT, D'EDUCATION ET
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE**

PERSONNEL DESIGNÉ

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT :

Je soussigné(e),

NOM – PRENOM :

CORPS/GRADE :

En l'absence de volontaire, je déclare avoir été informé(e) que je fais l'objet d'une mesure de carte scolaire et suis dans obligation de participer au mouvement intra-académique 2024

Date et signature :

Vu et transmis,
Le chef d'établissement
Date et signature :

ANNUAIRE DETAILLE DE LA DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ANNEE SCOLAIRE 2023 -2024

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

FONCTION / SECTION	NOM - PRENOM	Tél.	Mèl
Directrice	Frédérique RUFAS	05-36-25-74-68	frederique.rufas@ac-toulouse.fr
Adjointe à la Directrice - 1er degré	Nathalie POUGES	05-36-25-71-52	dpe5resp@ac-toulouse.fr
Adjointe à la Directrice - 2nd degré	Virginie LACABANNE	05-36-25-74-17	dpe-adjoint@ac-toulouse.fr
Adjointe à la Directrice - remplacement	Carine PINEL	05-36-25-74-08	dpe-adjointremp@ac-toulouse.fr
Secrétariat de direction	Marina ORAIN absente le mercredi	05-36-25-74-48	dpe.sec@ac-toulouse.fr
	Estelle AZNAR	05-36-25-74-69	dpe@ac-toulouse.fr
Référente mouvement et remplacement second degré	Claire MORAS	05-36-25-74-66	dpemvt@ac-toulouse.fr
Référente personnels à besoin particulier	Laurence REMAURY	05-36-25-74-61	dpe-pbp2nd@ac-toulouse.fr
Référente avancements et suivi de carrière : Suivi des avancements d'échelon - et élections professionnelles	Stéphanie GENTET	05-36-25-74-25	stephanie.gentet@ac-toulouse.fr

BUREAU DPE1 - Gestion individuelle et collective des personnels agrégés & certifiés

FUNCTION / SECTION	NOM - PRENOM	Tél.	Mèl
Chef de bureau	Rémy BOUYSSOU	05-36-25-74-01	dpe1@ac-toulouse.fr
Adjointe administrative : Congés bonifiés ; suivi de carrière & Espagnol (P à Z)	Caroline LOUGNON absente le mercredi après-midi	05-36-25-74-03	dpe1a@ac-toulouse.fr
Adjointe financière : Congés longs ; primes spécifiques, prime Mayotte	Stéphanie VERDIE	05-36-25-74-86	dpe1b@ac-toulouse.fr
Lettres modernes (A à F)	Caroline DENIS absente le vendredi	05-36-25-74-05	dpe1c@ac-toulouse.fr
Lettres modernes (G à R)	Aurélie LACOSTE-OIX	05-36-25-74-84	dpe1d@ac-toulouse.fr
Histoire-Géographie (A à H)	Valérie MIRAMONT	05-36-25-74-71	dpe1e@ac-toulouse.fr
Histoire-Géographie (I à Z)	Vanessa THULLIER	05-36-25-74-96	dpe1f@ac-toulouse.fr
Espagnol (A à O)	Sandrine BELLOT	05-36-25-74-21	dpe1g@ac-toulouse.fr
Lettres classiques , langues hors anglais et espagnol	Corinne GUERRINI	05-36-25-74-31	dpe1h@ac-toulouse.fr
Anglais (de A à FE)	Aurélie MASSA	05-36-25-74-53	dpe1i@ac-toulouse.fr
Anglais (FI à RI)	Nathalie FERREIRA	05-36-25-73-87	dpe1j@ac-toulouse.fr
Anglais (RO à Z)	Mabintou TOURE absente le mercredi	05-36-25-74-55	dpe1k@ac-toulouse.fr

BUREAU DPE2 - Gestion individuelle et collective des personnels agrégés & certifiés

FONCTION / SECTION	NOM - PRENOM	Tél.	Mèl
Cheffe de bureau Suivi des congés de formation professionnelle	Laure NICOL	05-36-25-74-49	dpe2@ac-toulouse.fr
Adjointe administrative : Congés bonifiés ; suivi de carrière & Education musicale; Biochimie - Biotechnologie - STMS (disciplines L7*) -	Florence ROUGE	05-36-25-74-51	dpe2a@ac-toulouse.fr
Adjointe financière : Congés longs ; primes spécifiques, prime Mayotte & Arts plastiques	Cendrine PUECHBERTY	05-36-25-74-39	dpe2b@ac-toulouse.fr
Mathématiques (de A à Di)	Nadia BENSENOUCI absente le mercredi	05-36-25-74-56	dpe2c@ac-toulouse.fr
Mathématiques (de Do à Ma)	Céline LEMAIRE absente le vendredi	05-36-25-74-52	dpe2d@ac-toulouse.fr
Mathématiques (de Me à Z)	Malekalita MULIKIHAAMEA	05-36-25-74-87	dpe2e@ac-toulouse.fr
Physique Chimie/Sciences Physique (de A à La)	Céline SICK absente le mercredi	05-36-25-74-12	dpe2f@ac-toulouse.fr
Sciences de la Vie et de la Terre (de A à Pa)	Audrey DELESTRE	05-36-25-74-58	dpe2g@ac-toulouse.fr
Physique Chimie (de Le à Z) & Sciences de la Vie et de la Terre (de Pe à Z)	Carine GENDRONNEAU	05-36-25-74-18	dpe2h@ac-toulouse.fr
Economie-gestion - Bureautique - Hotellerie (disciplines L8*)- SES (de A à C)	Fabienne FOSSORIER absente le mercredi	05-36-25-74-92	dpe2i@ac-toulouse.fr
SES (de Da à Z)- Documentation	Hélène FOURNAC	05-36-25-74-54	dpe2j@ac-toulouse.fr
Sciences Industrielles de l'Ingénieur	Sylvie DETROIS-DUPRE	05-36-25-74-59	dpe2k@ac-toulouse.fr
Technologie - Philosophie	Chantal BRUNET	05-36-25-74-20	dpe2l@ac-toulouse.fr

BUREAU DPE3 - Gestion individuelle et collective des PLP, professeurs d'EPS, COPSY, CPE et PEGC

FONCTION / SECTION	NOM - PRENOM	Tél.	Mèl
Chef de bureau - Suivi titularisation des stagiaires	Jordi LLORENS	05-36-25-74-70	dpe3@ac-toulouse.fr
Adjointe administrative : Congés bonifiés ; suivi de carrière ; suivi titularisation stagiaires et COP - PLP Lettres-espagnol - PSY	Lara GAUTHIER	05-36-25-74-73	dpe3a@ac-toulouse.fr
Adjointe financière : Congés longs ; primes spécifiques, prime Mayotte et PLP Maths-sciences	Joana TERRIAT	05-36-25-74-78	dpe3b@ac-toulouse.fr
CPE	Amal HAMADI	05-36-25-74-85	dpe3c@ac-toulouse.fr
EPS (de A à G)	Annie CARRERE	05-36-25-74-57	dpe3d@ac-toulouse.fr
EPS (de H à Z)	Julie SALLE	05-36-25-74-76	dpe3e@ac-toulouse.fr
PLP Génie industriel - génie mécanique (technologie, chefs de travaux ; génie Ind.bois;Ebénisterie;Exploitation forestière;génie ind.textiles&cuirs;techni-verrier;génie ind.struct.metalliques; carrosserie auto; génie chimique;génie méca construction;optique; génie méca.productique;modelage méca.outillage;génie méca maintenance;mécanique agricole;cycles&moto;maintenance aéro; génie méca auto;génie méca moto et PLP Lettres-anglais	Isabelle SABATHE	05-36-25-74-75	dpe3f@ac-toulouse.fr
PLP Eco-gestion (communication admin.&bureautique;compta&bureautique;vente;hôtellerie culinaire;pâtisserie;boulangerie;boucherie-charcuterie;hôtellerie opt.service et commercialisation) : de A à G ; PEGC	Virginie BRETIN absente le mercredi après midi - jeudi et vendredi	05-36-25-74-07	dpe3g@ac-toulouse.fr
PLP Eco-gestion (communication admin.&bureautique;compta&bureautique;vente;hôtellerie culinaire;pâtisserie;boulangerie;boucherie-charcuterie;hôtellerie opt.service et commercialisation) : de H à Z	Léa ROCHE absente le lundi - mardi et mercredi matin	05-36-25-74-07	dpe3i@ac-toulouse.fr
PLP Lettres-histoire & PLP Génie civil (dessin calcul topographique;couverture; peinture-revêtement; génie thermique); PLP ingénierie de formation	Patricia FISICHELLA	05-36-25-74-79	dpe3h@ac-toulouse.fr
PLP Génie électrique & arts (génie électrique électronique ; maintenance réseau bureautique ; génie électrique option électrotechnique ; industrie graphique ; composition ; impression ; conducteurs ; arts appliqués ; art du bois ; Ebénisterie d'art ; Bijouterie ; Tapiserie-garniture ; Fleuriste ; STMS ; Biotechno., ETC, Coiffure, Horticulture, Esthétique, Coiffure, Prothésiste dentaire	Laurence PANCE	05-36-25-74-06	dpe3i@ac-toulouse.fr